



ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS POUR 1 €*

Grâce au Marsan Agglomération et au Pacte Energie Solidarité, vous :

- ✓ Réduisez votre facture de chauffage
- ✓ Améliorez votre confort
- ✓ Préservez votre santé
- ✓ Valorisez votre bien immobilier

Les critères d'éligibilité :

- Maisons individuelles, propriétaires ou locataires
- Combles perdus non isolés ou isolation vieillissante
- Soumis à plafonds de ressources



**Maison des projets
Permanences tous les
mardis et mercredis de
10h à 13h**
4 bis place Ch. de Gaulle
Mont de Marsan
Informations :
09 74 76 01 42



**Inscription sur
www.comblezmoi.com**